

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la séance régulière du Conseil de Ville de Lac-Saint-Joseph, tenue en date du 18 décembre 2023 à 19h30, à la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Lac-Saint-Joseph, 360, chemin Thomas-Maher, Lac-Saint-Joseph.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Yvan Côté, Maire

M. Michel Cordeau, conseiller
M. Yvan Duval, conseiller
M. Jean-Sébastien Sheedy, conseiller
M. Luc Harvey, directeur général & greffier/trésorier

ABSENCE MOTIVÉE:

Mme Jocelyne Boivin, Conseillère
M. Claude Tessier, conseiller
M. Steeve Gauthier, conseiller

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance ;
2. Présences et vérification du quorum ;
3. Acceptation de l'ordre du jour ;
4. Acceptation du procès-verbal de la séance du 20 novembre 2023 ;
5. Acceptation des listes et rapports mensuels ;
6. Certificats de crédits disponibles ;
7. Rapport du service d'urbanisme ;
8. Rapport du directeur général ;
9. Avis de motion, *Règlement no 2023-291 pourvoyant à l'adoption du budget 2024*;
10. Avis de motion, *Règlement no 2023-292 concernant l'imposition des tarifs municipaux ainsi que la compensation imposée sur les biens fonds non imposables pour l'année financière 2024* ;
11. Avis de motion, *Règlement no 2023-293 décrétant le traitement et l'allocation pour les élus municipaux et abrogeant le Règlement no 2023-282* ;
12. Acceptation du rapport sur la diagnose 2023 ;
13. Demande de délai – réglementation concernant la loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;
14. Autres sujets ;
15. Période de questions ;
16. Levée de la séance.

1- Ouverture de la séance

Le Maire M. Yvan Côté souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte à 19h30.

2.- Présence et vérification du quorum

La majorité des membres du Conseil étant présente, le quorum est constaté.

3.- Adoption de l'ordre du jour

Étant donné que les membres du conseil ont déjà reçu l'ordre du jour à l'avance et ont pris connaissance du document, M. le Maire en dispense la lecture et il est convenu de l'adopter tel que modifié par le greffier-trésorier.

CA-23-12-18-01 Sur proposition de Yvan Duval dûment faite et appuyée à l'unanimité l'ordre du jour tel que modifié est adopté.

ADOPTÉ

4.- Adoption du procès-verbal de la séance du 20 novembre 2023

Étant donné que les membres du conseil ont déjà reçu le procès-verbal à l'avance et ont pris connaissance du document, M. le Maire en dispense la lecture et il est convenu de l'adopter tel que déposé par le greffier-trésorier.

CA-23-12-18-02 Sur proposition de Michel Cordeau dûment faite et appuyée à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 20 novembre 2023 est adopté.

ADOPTÉ

5.- Adoption des listes et rapports mensuels

Le greffier-trésorier dépose les rapports mensuels suivants :

- Liste des comptes payés pour le mois de novembre 2023 ;
- Rapport budgétaire pour le mois de novembre 2023.

CA-23-12-18-03 Sur proposition de Michel Cordeau dûment faite et appuyée à l'unanimité, les listes et rapports mensuels pour le mois de novembre 2023 sont adoptés tel que soumis.

ADOPTÉ

6.- Certificats de crédits disponibles

Le greffier-trésorier dépose la liste des certificats de crédits disponibles pour le mois de décembre 2023.

CA-23-12-18-04 Sur proposition de Yvan Duval dûment faite et appuyée à l'unanimité, il est résolu d'accepter les certificats de crédits disponibles tel que préparés par le greffier-trésorier et de l'autoriser à faire les versements aux fournisseurs.

ADOPTÉ

7.- Rapport du service d'urbanisme

Le greffier trésorier dépose le rapport de l'inspecteur municipal contenant la liste des différents permis octroyés au mois de novembre.

CA-23-12-18-05 Sur proposition de Jean-Sébastien Sheedy dûment faite et appuyée à l'unanimité, il est résolu de prendre acte du rapport de l'inspecteur municipal ainsi que du service d'urbanisme pour le mois de novembre.

ADOPTÉ

8.- Rapport du directeur général

Le directeur général dépose son rapport

CA-23-12-18-06 Sur proposition de Jean-Sébastien Sheedy faite et appuyée à l'unanimité, que ce conseil prend acte du rapport du directeur général.

ADOPTÉ

9.- Avis de motion, Règlement no 2023-291 pourvoyant à l'adoption du budget 2024

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par Michel Cordeau qu'à une prochaine séance de ce Conseil un règlement sera présenté pour adopter les prévisions budgétaires de la municipalité pour l'année 2024, fixer le taux de la taxe foncière, fixer également la date de l'envoi des comptes de taxes ainsi que la date du paiement des versements sur lesdits comptes de taxes.

10- Avis de motion, Règlement no 2023-292 concernant l'imposition des tarifs municipaux ainsi que la compensation imposée sur les biens fonds non imposables pour l'année financière 2024

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par Michel Cordeau qu'à une prochaine séance de ce Conseil un règlement sera présenté pour adopter l'imposition des tarifs municipaux ainsi que la compensation imposée sur les biens fonds non imposables pour l'année financière 2024.

11.- Avis de motion, Règlement no 2023-293 décrétant le traitement et l'allocation pour les élus municipaux et abrogeant le Règlement no 2022-282

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par Michel Cordeau qu'à une prochaine séance de ce Conseil un règlement sera présenté pour décréter le traitement et l'allocation pour les élus municipaux et abroger le Règlement no 2022-282.

12. Acceptation du rapport sur la Diagnose 2023

CONSIDÉRANT que la CBJC a fait une présentation aux trois (3) villes limitrophes au Lac-Saint-Joseph concernant la programmation de la diagnose 2024;

CONSIDÉRANT que la dépense relative à chacune des villes est de 29 334\$ pour l'ensemble des dépenses concernant la diagnose 2024;

CONSIDÉRANT que la diagnose 2024 représente la dernière année d'un plan triennal;

CONSIDÉRANT que les trois villes sont d'accord à accepter cette dépense pour l'année 2024;

CA-23-12-18-07 Sur proposition de Yvan Duval dûment faite et appuyée à l'unanimité, le rapport sur la diagnose 2024 pour une dépense totale de 29 334\$ est adopté tel que soumis.

ADOPTÉ

13. Demande de délai – réglementation concernant la loi sur l'aménagement et l'urbanisme

CONSIDÉRANT que l'aménagement et l'urbanisme sont des responsabilités partagées entre l'État et les instances municipales et qu'il importe d'assurer la concertation entre les acteurs et la cohérence des décisions en ces matières;

CONSIDÉRANT qu'il incombe à l'État de définir les orientations devant guider la planification territoriale et de s'assurer que ses interventions contribuent à un aménagement durable du territoire;

CONSIDÉRANT qu'il revient aux instances municipales de prendre des décisions en matière d'aménagement et d'urbanisme dans le respect de ces orientations, en priorisant l'intérêt collectif et en tenant compte des particularités territoriales;

CONSIDÉRANT qu'il est important que nos règlements soient en concordance territoriale ;

CONSIDÉRANT le manque d'effectifs et/ou consultants pour respecter les délais ;

CONSIDÉRANT qu'il est pertinent de demander un délai de trois (3) mois supplémentaires afin de régulariser la concordance de nos règlements ;

CA-23-12-18-08 Sur proposition de Michel Cordeau dûment faite et appuyée à l'unanimité, de faire une demande de délai supplémentaire (3 mois) au Ministère des affaires municipales et de l'habitation concernant la concordance de nos règlements en relation avec la loi sur l'aménagement et l'urbanisme est adoptés tel que soumis.

ADOPTÉ

14.- Autres sujets

14.1 Membre du conseil de la régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP);

CONSIDÉRANT que M. Jean-Sébastien Sheedy n'a plus les disponibilités pour siéger au sein du conseil d'administration de la régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf;

CONSIDÉRANT qu'il est important qu'un membre du conseil de Ville de Lac-St-Joseph siège à ce-dit comité;

CONSIDÉRANT que le membre du conseil M. Steeve Gauthier est disponible pour siéger sur ce comité;

CONSIDÉRANT que M. Michel Cordeau pourra agir à titre de substitut;

CA-23-12-18-09 Sur proposition de Yvan Duval dûment faite et appuyée à l'unanimité, de confirmer M. Steeve Gauthier comme membre du conseil d'administration de la RRGMRP et que M. Michel Cordeau agira à titre de substitut, est adoptée tel que soumis.

15.- Période de questions

Questionnement sur le temps alloué par l'inspecteur pour les visites d'après travaux

16.- Levée de la séance

La séance est levée

CA-23-12-18-10 Sur proposition de Yvan Duval il est résolu à l'unanimité de lever la séance du Conseil à 18h10.

ADOPTÉ

Yvan Côté
Maire

Luc Harvey
Greffier-trésorier